

**Bureau du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 12 octobre 2022

**Objet : Convention pour la mise à disposition de la plateforme d'administration électronique PLEIADE.**

Le Syndicat mixte ouvert E-Collectivités propose une plateforme mutualisée d'administration électronique Pléiade à ses adhérents. Dans une démarche de mutualisation, il apparaît opportun de mettre en commun cet outil entre Eure Normandie Numérique et E-Collectivités pour mutualiser la solution entre opérateurs publics de services numériques.

La plateforme Pléiade constitue un outil indispensable pour gérer au mieux la modernisation et le processus de dématérialisation tant imposé que voulu par les collectivités territoriales. Tableau de bord simplifié, authentification unique des utilisateurs, Pléiade répond aux besoins d'interopérabilité de solutions informatiques de gestion administrative et à l'objectif de simplification des usages comme des processus de l'administration.

Fort de son succès, cette plateforme est mise à disposition des collectivités dans la Région des Pays de la Loire – avec 90% des communes de Vendée équipée- et s'est déjà exportée sur d'autres territoires tels que la Somme. Déjà 5000 utilisateurs et près de 800 collectivités utilisent Pléiade. Le réseau DECLIC plébiscite la solution auprès de l'ensemble de ces adhérents.

La mise à disposition de la plateforme d'administration électronique PLEIADE comprend :

- Le portail PLEIADE
- L'annuaire centralisé PLEIADE
- Le service d'authentification CAS PLEIADE

Le montant de la mise à disposition de PLEIADE à Eure Normandie Numérique est calculé comme suit :

- 5000 € par an

La convention entre E-Collectivités et Eure Normandie Numérique est conclue pour une durée d'un an à compter de la date à laquelle elle sera devenue exécutoire.

Elle est renouvelable, par tacite reconduction, sauf décision d'une des parties de ne pas renouveler la convention, qui devra être notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard six mois avant la date.

Il est proposé au comité de bureau d'approuver la délibération suivante :

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2022 020

Réunion du 12 octobre 2022

Objet : Convention pour la mise à disposition de la plateforme d'administration électronique PLEIADE.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le bureau, réuni le 12 octobre au 3 bis rue de Verdun à Evreux,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à Convention pour la mise à disposition de la plateforme d'administration électronique PLEIADE,
- D'autoriser, le Président à signer tout document permettant la mise à disposition par E-Collectivités de PLEIADE à Eure Normandie Numérique, dans la mesure où les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 12 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr